



## PRÉFET DE LA DRÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE N° 25-2018-07-09-004

### Portant attribution d'un agrément de jeunesse et d'éducation populaire

**Le Préfet de la DRÔME**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, notamment son article 8,

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-0831 du 3 mars 2010 portant création du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2016-11-10-02 du 10 novembre 2016 relatif à la composition des formations spécialisées du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

VU l'avis de la commission compétente dudit conseil : formation spécialisée relative à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire en date du 14 juin 2018,

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

### ARRETE

Article 1 : L'agrément ministériel, au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire, est accordé, à l'association dont le nom suit :

**Maison de l'aventure**  
**Avenue des Bruyères**  
**26420 LA CHAPELLE EN VERCORS**

**Numéro d'agrément : N° 26.18JEP67**

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Drôme et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs départementaux de la Drôme.

Fait à Valence, le - 9 JUL. 2018

Pour le Préfet de la Drôme et par délégation,  
Le directeur départemental  
de la cohésion sociale de la Drôme

Bernard DEMARS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le - 9 JUIL. 2018

Le Préfet

A

Mme Annick LAUTH

Présidente

Association Maison de l'aventure

Avenue des Bruyères BP 15

26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

Direction départementale de la cohésion sociale

Service sport et vie associative

Affaire suivie par : Anne-France TREBERN

Tél. : 04.26.52.22.39

Fax : 04.26.52.22.79

Courriel : anne-france.trebern@drome.gouv.fr

**Objet : Agrément Jeunesse Education Populaire**

Ref. : loi du 17 juillet 2001

Madame la Présidente,

La formation spécialisée relative à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (C.D.J.S.V.A) de la Drôme s'est réunie le 14 juin 2018.

Votre dossier de demande d'agrément a été examiné et a obtenu l'accord de la commission. Vous trouverez ci-joint l'arrêté d'agrément JEP correspondant.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par subdélégation  
Le chef de service

Olivier BOULEUX